

AVIS D'EXAMEN

Examen du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) et Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) – session 2010

Division
des Examens et Concours

VR/DEXCO/JLR/KH
n° 3211/ 44

Affaire suivie par
HMALOKO Katia
Bureau 220
Téléphone
(687) 26.61.74
Fax
(687) 26.61.73
Mél.
kmaloko
@ac-noumea.nc

22 rue Dézarnaulds
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Conformément aux arrêtés du 04 novembre 1999 (B.O n°40 du 11 novembre 1999) relatifs au brevet d'initiation aéronautique (BIA) et au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA), une session d'examen sera organisée le mercredi 19 mai 2010 sur la base des sujets nationaux.

Le registre des inscriptions est ouvert du 01 février 2010 au 19 mars 2010 (note de service n°2009-201 du 21 décembre 2009, publiée au B.O n°2 du 14 janvier 2010).

L'ordre des épreuves et les principes de notation sont les suivants :

Pour le brevet d'initiation aéronautique : durée totale des épreuves : 2 heures 30

MATIERES	NOMBRE DE QUESTIONS A UN POINT
1. Aérodynamique et mécanique du vol	20
2. Connaissance des aéronefs	20
3. Météorologie	20
4. Navigation, sécurité des vols	20
5. histoire de l'aéronautique et de l'espace	20
Epreuve facultative : 30 minutes Toute épreuve définie par le responsable du CIRAS	

Le total des épreuves obligatoires est de 100. Seuls les points supérieurs à 10, obtenus à l'épreuve facultative, seront pris en compte.

Le BIA est ouvert aux jeunes gens et jeunes filles âgés de 13 ans au moins à la date où ils se présenteront à l'examen.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique : durée totale des épreuves 3 heures

MATIERES	NOMBRE DE QUESTIONS A UN POINT
1. Aérodynamique et mécanique du vol	20
2. Connaissance des aéronefs	20
3. Météorologie	20
4. Navigation, sécurité des vols	20
5. Histoire de l'aéronautique et de l'espace	20
Toute épreuve facultative définie par le responsable du CIRAS	

Le total des épreuves obligatoires est de 100. Seuls les points supérieurs à 10, obtenus à l'épreuve facultative, seront pris en compte.



2 / 2

INSCRIPTIONS : sur dossier uniquement

du lundi 1er février 2010 au vendredi 19 mars 2010

Les dossiers d'inscriptions sont à télécharger sur le site www.ac-noumea.nc, à retirer auprès des établissements pour les candidats scolaires ou sur demande au Vice-Rectorat, division des examens et concours, BP G4, 98848 Nouméa Cedex.

DATE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

Vendredi 19 mars 2010, 16 heures 00

Le dossier complet devra être déposé au Vice-Rectorat, division des examens et concours (avant 16h00), ou posté en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le **vendredi 19 mars 2010, le cachet de la poste faisant foi.**

Attention, tout envoi hors délai ne pourra être pris en compte ; A noter que le timbre à date de l'établissement ou service d'exercice ne saurait être accepté en lieu et place du cachet de la poste.

DATE DES EPREUVES :

Mercredi 19 mai 2010

Nouméa, le 1^{er} février 2010

**Pour le Vice-Recteur,
Le chef de la division des examens et concours**

Julien LE RAY